

Modification constitutionnelle de 1987

de ma circonscription qui m'a posé la question, à savoir s'il se sent menacé.

Bien sûr, ce n'est pas un Accord parfait, mais je pense que l'on fait du progrès en améliorant notre Constitution, en essayant dans une société complexe comme la nôtre... Le Canada ce n'est pas le pays le plus facile au monde à administrer, nous sommes une fédération, monsieur le Président. Mais je pense que finalement on a réussi à réunir cette famille confédérative et je pense que c'est un aspect positif et que l'on devrait continuer dans ce sens-là. Je suis sûr que tous ceux tels les francophones hors Québec, la protection des groupes multiculturels, que l'on va continuer. Mais je pense que si on suit l'exemple du Québec, comme je l'ai dit tantôt, c'est la seule province qui enseigne la langue d'origine dans les écoles élémentaires. Combien de provinces au Canada enseignent cela? Je pense qu'on pourrait faire du chemin, et du grand chemin.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est terminée. Débat. L'honorable député de Prince-Albert (M. Hovdebo).

● (1210)

[Traduction]

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'étais député au Parlement entre 1981 et 1983, lorsque le gouvernement Trudeau a réussi à rapatrier la Constitution. Le projet initial aurait conduit à une centralisation plus grande des pouvoirs et n'aurait laissé aux provinces que des pouvoirs résiduels. J'étais parmi les nombreux Canadiens opposés à ce projet.

Beaucoup de ceux qui étaient alors ici savent que l'accord intervenu reflétait mieux ce que les provinces désiraient depuis le début. Il leur accordait une plus grande autonomie en matière d'économie et leur donnait toujours plus la possibilité d'orienter leur propre destinée sans toujours avoir à demander des autorisations d'Ottawa.

Certaines raisons expliquent mon introduction. Premièrement, le gouvernement n'a pas le monopole des bons programmes économiques et sociaux. En fait, parmi les meilleures lois qui existent au pays, beaucoup sont des lois provinciales et certaines ont parfois été adoptées en dépit de l'opposition du gouvernement fédéral.

Par exemple, les programmes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation ont été lancés par l'assemblée législative de la Saskatchewan. Le gouvernement fédéral a fait tout ce qu'il a pu pour édulcorer ces programmes mais finalement, il les a acceptés et les a copiés de sorte qu'ils sont aujourd'hui un trait caractéristique de la société canadienne. Ces dernières années, le Québec a pris beaucoup de décisions économiques qui auparavant, auraient nécessité l'accord d'Ottawa. Par ces exemples, je veux démontrer l'utilité de consultations et de négociations longues, complètes et complexes.

Les précédentes négociations constitutionnelles ont été longues et complexes. Ceux qui y ont participé se souviendront dans quelles circonstances la modification sur les droits des autochtones a été acceptée, rejetée puis adoptée à nouveau. Au fur et à mesure que progressaient les négociations au Parlement et dans tout le pays, nous nous acheminions vers une

solution acceptable pour les provinces jusqu'à la signature de cette entente qui trouvait grâce à leurs yeux. Mais elle était imparfaite puisque le Québec a refusé de la sanctionner.

Si nous avions mis le temps nécessaire, nous aurions fini par nous entendre avec cette province. Mais comme nous l'avons constaté dernièrement dans cet accord hâtif concocté aux petites heures du matin, l'entente de 1982 était imparfaite et aurait nécessité certains amendements.

L'Accord du lac Meech cherche à combler ces lacunes. Mais si le but poursuivi et les résultats sont louables en soi, le procédé me répugne. Je suis déçu de ce nouveau document qui, tout en comblant des lacunes, est lui-même plein de failles.

L'Accord du lac Meech est un document rédigé à toute vitesse, un produit d'officines concocté aux petites heures du matin. Il est imparfait à cause de cette hâte, et de l'absence de consultations et de négociations. Et parce qu'il n'est pas non plus le fruit de la sagesse populaire.

Le premier ministre (M. Mulroney) et les premiers ministres provinciaux n'ont pas eu le temps d'engager les consultations nécessaires, de peser le pour et le contre de leurs intentions. Sans compter qu'ils ont passé outre à tout un pan de la population canadienne à toutes les étapes de ces négociations.

On peut sans doute enfermer les gens à double tour pour les obliger à régler un conflit de travail, mais ce n'est pas ainsi qu'on scelle le sort d'un pays tout entier. Ce procédé n'est pas sans me rappeler un autre document signé aussi aux petites heures du matin dernièrement, mais espérons qu'il vaut mieux que les deux ententes dont je parle.

L'Accord constitutionnel atteint les objectifs souhaités en ce qui concerne le Québec, mais il faudra peut-être des années encore avant de pouvoir le modifier selon les vœux de la plupart des Canadiens. On aurait pu tenir compte de leurs exigences, et il est toujours temps de le faire. Pourquoi imposer encore aux Canadiens des années de négociations constitutionnelles à cause de ce lourd mécanisme d'amendement incroyablement irréaliste? En fait, bien entendu, nous n'avons pas à passer par ces négociations qui vont durer encore plusieurs années. Il suffit d'accepter l'amendement libéral ou néo-démocrate, ou une combinaison des deux, et nous aurons alors corrigé les lacunes les plus évidentes du document dont nous sommes saisis à l'heure actuelle.

● (1220)

Je n'aurais aucun mal à souscrire à un accord qui renferme le genre d'amendements qui pourraient être adoptés par notre chambre. Ces amendements sont directs et simples. Ils tendent à protéger les droits des autochtones, notamment celui à l'autonomie administrative; à défendre les droits des territoires de devenir des provinces aux mêmes conditions ou presque imposées aux autres provinces lorsqu'elles ont adhéré à la Confédération dans le passé; à donner aux territoires le droit de jouer un rôle au Sénat et à la Cour suprême du Canada; et à garantir la Charte canadienne des droits et libertés de façon qu'aucun groupe ne soit mis en danger. Ces amendements permettraient dans une large mesure de corriger ces lacunes, qui sont les plus évidentes dans ce document.